

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE  
33, RUE DE LA LAUZIÈRE  
05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 4

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2020/6/15

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de septembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 22 septembre 2020.

Présents :

AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURAND Marc, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOREL Christian, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SPOZIO Christine,  
Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. SARRAZIN Joël,  
M. BOREL Christian donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc,  
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

**Objet : Modification du règlement intérieur de la Régie prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés**

Il est rappelé que le règlement intérieur de la Régie prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés a été approuvé par délibération 2020/5/27 du 11 août 2020.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier l'article 3.2.1 de ce règlement, afin d'autoriser un départ de la collecte à 5h00, au lieu de 5h30.

En effet, le centre de traitement de Ventavon fermant ses portes entre 12h00 et 13h00, un départ trop tardif ne permettrait pas au chauffeur d'effectuer le vidage avant midi.

Les autres articles restent inchangés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents approuve la modification du règlement intérieur de la régie prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés de la CCSPVA, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 1<sup>er</sup> octobre 2020  
Et de la publication, le 06 octobre 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*